



NATIVE WOMEN'S  
ASSOCIATION OF CANADA

L'ASSOCIATION DES FEMMES  
AUTOCHTONES DU CANADA

# Guide de vote pour les jeunes femmes autochtones

**Créé avec l'aide d'Élections Canada  
7 Janvier 2015**

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>Pourquoi est-il important de mobiliser les jeunes femmes autochtones?</b> .....	<b>2</b>
<b>Les femmes autochtones et le droit de vote</b> .....	<b>3</b>
Les femmes autochtones et la politique canadienne .....	3
<b>Système de gouvernement du Canada</b> .....	<b>5</b>
Comment le gouvernement fédéral est-il structuré?.....	5
Quels sont les trois ordres de gouvernement, et que font-ils? .....	8
Qu'est-ce que la participation civique? .....	8
<b>Pourquoi voter?</b> .....	<b>9</b>
Pourquoi est-il important de voter?.....	10
<b>Comment décider pour qui voter?</b> .....	<b>11</b>
Questions importantes et priorités politiques pour les jeunes femmes autochtones .....	12
<b>Quelles sont les difficultés liées au vote?</b> .....	<b>15</b>
Les difficultés particulières liées au vote des jeunes femmes autochtones.....	15
Comment accroître la participation électorale chez les jeunes femmes autochtones?.....	16
<b>Scrutin 101 – Questions et réponses</b> .....	<b>17</b>
Puis-je voter?.....	17
Comment m'inscrire à la liste électorale? .....	17
Comment voter aux élections fédérales?.....	17
Je suis à l'extérieur du pays durant les élections. Comment puis-je voter? .....	18
J'habite dans une réserve. Puis-je voter?.....	19
De quelles pièces d'identité ai-je besoin pour voter?.....	19
Qu'est-ce qui se passe quand je vais voter?.....	19
<b>Promotion du vote auprès d'autres jeunes femmes autochtones</b> .....	<b>19</b>
<b>Première activité – Sondage pour savoir qui partage vos opinions politiques</b> .....	<b>21</b>
<b>Deuxième activité – Comment trouver des leaders autochtones féminines</b> .....	<b>22</b>
<b>Troisième activité – Comment organiser des élections simulées</b> .....	<b>23</b>
<b>Sites Web et ressources utiles</b> .....	<b>24</b>
<b>Glossaire</b> .....	<b>25</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>28</b>
<b>Références</b> .....	<b>29</b>

## Introduction

Les jeunes femmes autochtones constituent l'un des segments de la population qui connaît la croissance la plus rapide au Canada. Elles sont également fortement sous-représentées quant à la participation aux élections canadiennes. Bien que les membres de ce groupe aient beaucoup à offrir à la société canadienne, leur voix n'est pas entendue à l'heure actuelle.

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a obtenu un généreux soutien d'Élections Canada pour l'élaboration du présent guide qui est utile et facile à lire, dans le but d'aider les jeunes femmes autochtones à mieux comprendre le système électoral en vigueur au Canada. Le guide peut aussi servir d'outil d'éducation civique pour les étudiants autochtones de niveau secondaire ou pour l'animation d'ateliers.

Par ailleurs, le 28 novembre 2013, l'AFAC a animé une séance de discussion de deux heures avec des jeunes femmes autochtones, âgées de 18 à 30 ans, qui habitent dans la région d'Ottawa. La séance portait surtout sur la participation des jeunes femmes autochtones aux élections, ce qui les motive à y participer, les avantages du vote et les obstacles connexes, les stratégies visant à accroître la participation et les mesures à prendre pour que les femmes autochtones aient le sentiment que leurs enjeux sont prioritaires et que leur vote est important. Les résultats de la séance de discussion seront utilisés dans le présent guide pour examiner les attitudes, les points de vue et les pratiques des jeunes femmes autochtones ayant trait à la participation au processus électoral au Canada.

Le présent guide vise à accroître le pouvoir des jeunes femmes autochtones, en leur expliquant le processus de vote au Canada, afin que les participantes se sentent plus confiantes et mieux avisées lorsqu'arrive le temps de voter. Il peut aussi les encourager à jouer un plus grand rôle pour façonner l'avenir de leur collectivité; en se renseignant au sujet du processus électoral, elles peuvent acquérir la confiance nécessaire pour se porter candidates à des postes de leadership dans leur collectivité ou ailleurs. De plus, le guide fournit des renseignements sur les avantages et les difficultés associés au vote, et offre des solutions pratiques à plusieurs obstacles communs. Il comprend des activités utiles sur les thèmes du vote et de la participation civique pour aider à mobiliser les jeunes femmes autochtones.

Les renseignements fournis couvrent les points suivants :

- L'histoire du droit de vote des Autochtones au Canada
- Le système gouvernemental du Canada
- Les avantages de la participation aux élections
- Les difficultés associées au vote et les solutions
- Ce que vous devez savoir sur les élections
- Les activités visant à encourager l'apprentissage à ce sujet
- Un glossaire des termes utilisés durant les campagnes électorales.

Les trois activités ciblent les jeunes femmes autochtones, afin de les amener à réfléchir au vote et au processus électoral. Certaines activités doivent être exécutées en groupes de 10 personnes ou plus, mais peuvent être effectuées individuellement, à l'exception de la deuxième (Comment organiser une simulation d'élection).

En votant aux élections fédérales, les jeunes femmes autochtones peuvent faire une grande différence dans la vie de leurs familles et de leurs collectivités!

## Pourquoi est-il important de mobiliser les jeunes femmes autochtones?

Traditionnellement, les femmes autochtones jouaient un rôle central dans la santé et le mieux-être de leurs collectivités. Elles jouaient un rôle décisif dans l'utilisation des ressources, l'économie et la politique; elles participaient au choix des leaders et étaient elles-mêmes des dirigeantes. Avant la colonisation, les femmes autochtones jouissaient d'un honneur, d'une égalité et d'un pouvoir politique comparables à ceux des hommes. À présent, il est important que les femmes autochtones reprennent le pouvoir qu'elles détenaient jadis dans leurs collectivités.

Afin de bâtir des sociétés plus saines, les jeunes femmes autochtones doivent prendre part à tous les aspects de la vie communautaire, y compris sur le plan civique. Elles constituent des ressources inexploitées qui peuvent apporter des contributions pour opérer des changements sociaux positifs et substantiels.

La mobilisation des jeunes femmes autochtones et leur participation au processus électoral du Canada les aideront à mieux comprendre les enjeux qui les concernent, à encourager la discussion, à favoriser le changement et à assumer des rôles de leadership dans la sphère politique.

Voici d'autres conséquences de la mobilisation des femmes autochtones :

- Une participation communautaire accrue;
- Leur voix sera entendue par les leaders et les politiciens;
- Une représentation accrue aux postes de dirigeants et à tous les ordres de gouvernement;
- Une participation accrue des femmes au processus électoral;

« Les jeunes femmes autochtones sont de puissants catalyseurs du changement »

D'Dawn Harvard

Sur 633 chefs en 2012, 111 étaient des femmes. En 2012, même si le pourcentage de chef autochtones de sexe féminin était seulement de 17,5 %, il dépassait légèrement celui des mairesses de villes canadiennes.

Davantage de femmes travaillent aux gouvernements des Premières Nations, et un nombre croissant de femmes autochtones jouent des rôles de premier plan dans des organisations politiques nationales et régionales.

[www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/native-womens-issues/](http://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/native-womens-issues/)

- Une valorisation personnelle et une motivation à apporter des changements positifs dans la collectivité, la province, le territoire ou l'ensemble du Canada.

## Les femmes autochtones et le droit de vote

Les peuples autochtones ne jouissaient pas toujours du statut de Canadiens à part entière. Alors que les Canadiens avaient le droit de voter, les membres des Premières Nations pouvaient voter seulement s'ils renonçaient à leurs droits issus de traités et à leur statut d'indien. C'est ce qu'on appelait « émancipation volontaire ».

Alors que les femmes non autochtones ont obtenu le droit de vote aux élections fédérales en 1921, ce n'est qu'en 1960 que tous les peuples des Premières Nations, hommes et femmes, ont reçu le droit de vote sans avoir à renoncer à leurs droits issus de traités ni à leur statut.

Contrairement aux Premières Nations, les hommes et les femmes inuits pouvaient participer aux élections fédérales tenues après 1950. Les hommes Métis ne se sont jamais vu imposer des restrictions précises quant au droit de vote, et les femmes métisses ont obtenu le droit de vote en 1921 en même temps que les femmes non autochtones.

L'entrée des femmes autochtones dans l'arène politique est récente au Canada et, depuis, elles ont prouvé leur valeur dans le domaine politique. Les femmes autochtones sont résilientes; elles sont des pourvoyeuses de soins, des dirigeantes et sont résolues à apporter des changements positifs qui bénéficieront à leurs collectivités et à tous les peuples autochtones. Une fois élues, les femmes autochtones font normalement tout en leur pouvoir pour améliorer la vie des électeurs dans leurs collectivités.

## Les femmes autochtones et la politique canadienne

Les femmes autochtones font une différence en travaillant au sein des partis, et en se portant candidates, ainsi que dans des rôles décisionnels et de leadership. Voici une liste de femmes autochtones notables qui font une différence dans leur communauté, en politique fédérale, provinciale et territoriale et dans les milieux universitaire et de la recherche.

**Ethel Blondin-Andrews** a été la première femme autochtone à être élue au Parlement du Canada. Autochtone dénée, elle a été élue pour la première fois en 1988 comme députée de la circonscription électorale de Western Arctic, dans les Territoires du Nord-Ouest, elle a été réélue en 1993, et nommée secrétaire d'État à la formation et à la jeunesse, devenant ainsi la première femme autochtone à devenir membre du Conseil privé et du Cabinet.

**Nellie Cournoyea** est une ancienne politicienne canadienne d'origine Inupiaq. Elle a été la sixième premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, de 1991 à 1995, la première femme à occuper le poste de premier ministre d'un territoire canadien, et la deuxième à occuper un poste de premier ministre dans l'histoire canadienne.

**Thelma J. Chalifoux** est une ancienne politicienne canadienne et une enseignante. Elle a été la première femme métisse à recevoir le Prix national d'excellence décerné aux Autochtones. Le 26 novembre 1997, elle a été nommée au Sénat canadien, où elle a servi jusqu'au 8 février 2004. Elle a ensuite pris sa retraite et effectué un retour aux sources. À l'heure actuelle, elle dirige le Michif Cultural Institute, à St. Albert, en Alberta

**Tina Keeper** est une activiste crie, politicienne et ancienne actrice de Winnipeg, Manitoba. Elle travaille activement à la prévention du suicide comme membre d'un comité chargé de la vision pour un programme de prévention du suicide du Manitoba. De 2006 à 2008, elle a été députée de la circonscription électorale de Churchill, au Manitoba.

**Leona Aglukkak** a été élue pour la première fois à la Chambre des communes pour Nunavummiut, en octobre 2008. Le 30 octobre 2008, elle est devenue la première Inuite à être assermentée au Cabinet, à titre de ministre de la Santé. Elle est maintenant ministre de l'Environnement.

**Shelly Glover** est une métisse du Manitoba qui a été élue députée de Saint Boniface, Manitoba, pour la première fois en 2008. Elle est la première policière à être élue dans l'histoire parlementaire canadienne. Elle est actuellement ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

**Eva Aariak** a été élue lors de l'élection territoriale de 2008 pour représenter le district électoral d'Iqaluit East, à l'Assemblée législative du Nunavut. Elle a ensuite été premier ministre du Nunavut jusqu'en 2013. Madame Aariak a été la cinquième femme à être élue premier ministre au Canada.

**Caitlin Tolley** est une dirigeante algonquine de Kitigan-Zibi. Elle est membre du Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations, et porte-parole des jeunes autochtones. En 2012, à l'âge de 21 ans, elle est devenue la plus jeune conseillère de bande à être élue dans sa collectivité.

**Rebekah Elkerton** est une Anishinaabe de la Première nation des Chippewas de la Thames. Elle est vice-présidente du First People's Council à l'Université Carleton et a travaillé à la défense des femmes des Premières nations pendant qu'elle était à l'Association des femmes autochtones du Canada et tout au long de sa vie, à titre personnel. Elle fait également partie du Conseil autochtone de l'enseignement et a été récipiendaire de la bourse Rose Nolan Memorial, un prix prestigieux.

**Lorna Standingready** est née et a grandi dans la réserve Peepeekisis. Elle a excellé au Saskatchewan Indian Federated College, à l'Université de Regina, et détient un baccalauréat en administration (2000).

Lorna a été récipiendaire du prix d'appréciation de la Saskatchewan Indian Women's Association, et elle a reçu en 2005 la Médaille du jubilé de la Saskatchewan. Elle a aussi

milité au sein du mouvement des femmes, travaillé à des programmes de santé et de mieux-être des enfants et, à partir de 2008, collaboré avec la John Howard Society.

## Système de gouvernement du Canada

Le système de gouvernement canadien est une démocratie représentative, une forme de gouvernement où tous les citoyens admissibles ont le droit de participer aux décisions qui les touchent, soit directement ou par l'entremise d'un représentant élu. Avant l'arrivée des Européens, les collectivités autochtones s'autogouvernaient et régissaient leurs territoires au moyen d'un éventail de différents systèmes politiques, y compris des formes démocratiques de gouvernement<sup>1</sup>.

Le Canada n'est pas seulement une démocratie souveraine, mais encore un État fédéral formé de dix provinces et de trois territoires.

Dans des démocraties comme le Canada, les partis politiques sont élus pour former un gouvernement. Un parti politique est un groupe de personnes ayant des idées, des objectifs et des principes communs sur la façon de gouverner le pays.

### Comment le gouvernement fédéral est-il structuré<sup>2</sup>?

Le gouvernement fédéral est constitué de trois pouvoirs :

1. Le **pouvoir exécutif** s'occupe des affaires courantes du gouvernement fédéral. Il est composé de la Couronne, du premier ministre et du Cabinet.

*Couronne* Le gouverneur général (GG) est le représentant de la Reine au Canada. Le GG n'appuie aucun parti politique et, à présent, ses fonctions sont généralement protocolaires. Le GG doit cependant signer les projets de loi afin de les officialiser (ce qu'on appelle aussi « sanction royale ») et est le commandant en chef des Forces canadiennes.

*Premier ministre* Le premier ministre est le chef du gouvernement et est en charge du Cabinet. Il est le chef du parti qui a obtenu le plus de sièges à la Chambre des communes.

*Cabinet* Les ministres du Cabinet sont habituellement des députés de la Chambre

#### Saviez-vous que ...

La démocratie est généralement un système de gouvernement où la population a le pouvoir de rendre des décisions et d'élire ses représentants.

### Saviez-vous que ...

Les termes parlement et gouvernement ne signifient pas la même chose.

**Gouvernement** : La gouvernance ou la direction d'un pays.

**Parlement** : est formé de la Couronne, du Sénat et de la Chambre des communes. La confection des lois est sa responsabilité (législative).

des communes, mais ils peuvent également être sélectionnés du Sénat ou de l'extérieur du Parlement. Le premier ministre sélectionne les ministres du Cabinet, lesquels prennent en charge différents ministères fédéraux, comme Affaires étrangères, Commerce et Développement, Santé Canada.

2. Le **pouvoir législatif** du gouvernement fédéral est responsable de l'approbation ou du rejet des lois fédérales proposées, et mène des débats et des discussions sur des questions d'importance pour le Canada. Comme il comprend deux chambres, la Chambre des communes et le Sénat,

le système de gouvernement du Canada est dit « bicaméral ».

*Chambre des communes* Avec 308 membres élus du Parlement (députés), la Chambre des communes vote sur les projets de loi et les adopte. Les députés représentent la population de leur circonscription électorale et sont généralement associés à des partis politiques. Chaque député représente près de 100 000 Canadiens. Aux prochaines élections générales prévues en 2015, 338 nouvelles circonscriptions électorales seront mises en place.

*Sénat* Les sénateurs sont nommés par le GG à la recommandation du premier ministre. Les 105 sénateurs qui siègent au Sénat sont chargés de voter les projets de loi.

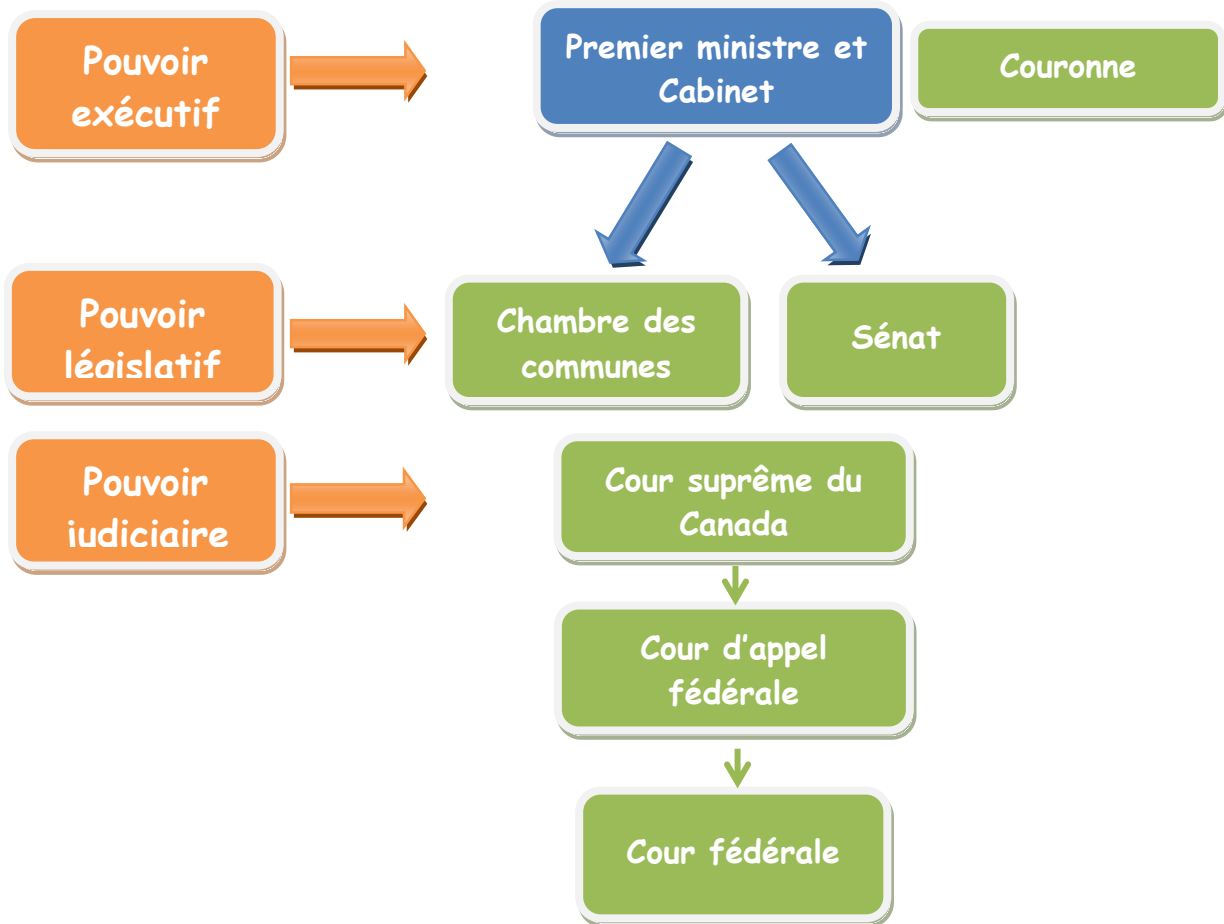
3. Le **pouvoir judiciaire**, par l'entremise d'un ensemble de tribunaux indépendants (la Cour suprême, la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale), est responsable de l'application de la loi aux citoyens, aux gouvernements et aux sociétés. Les lois sont adoptées par les branches exécutive et législative. Les juges sont nommés par le gouvernement fédéral.



## Saviez-vous que ...

Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont eux aussi constitués de trois pouvoirs : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Comme il comprend une seule chambre, leur système est « monocaméral ».

## SYSTÈME DE GOUVERNEMENT DU CANADA Démocratie représentative



## Quels sont les trois ordres de gouvernement, et que font-ils<sup>3</sup>?

Le Canada a trois principaux ordres de gouvernement : 1) fédéral, 2) provincial ou territorial, et 3) municipal.

1. Le niveau fédéral (le gouvernement du Canada) est responsable des questions qui touchent tout le pays : la citoyenneté et l'immigration, les affaires étrangères, la défense nationale et le commerce. Il est également chargé des affaires autochtones et du développement du Nord canadien.
2. Le niveau provincial ou territorial est responsable des questions touchant son territoire, tels que les services sociaux (l'éducation et les soins de santé), la propriété et les droits civils, la gestion des eaux et les autoroutes.
3. Le niveau municipal concerne normalement une cité, une ville ou un district. La municipalité est responsable de certains secteurs, tels que les services d'aqueduc et d'égouts, les routes, le transport en commun, la police locale, le service d'incendie, le contrôle des animaux et la gestion des déchets.

Parfois, ces trois ordres de gouvernement partagent des responsabilités comme l'environnement, les parcs, le développement économique et les lois.

De plus, dans tout le Canada, il existe des conseils de bande qui dirigent les collectivités des Premières Nations, ainsi que des structures de gouvernance qui rendent des décisions et élaborent des politiques dans les collectivités inuites et métisses. Ces conseils élus sont similaires aux conseils municipaux. Ils rendent des décisions sur des questions, comme l'adhésion, l'éducation, la santé, les programmes culturels, la planification et l'utilisation des terres, la chasse, la pêche, la trappe et la récolte des végétaux.

## Qu'est-ce que la participation civique?

Les femmes autochtones participent depuis toujours à la vie politique de leur collectivité et veulent s'impliquer plus activement dans d'autres ordres de gouvernement.

La participation ou l'engagement civique signifie (traduction) :

*« Déployer des efforts pour apporter une contribution positive à la vie civique de nos collectivités, et acquérir les connaissances, les compétences, les valeurs et la motivation requises pour y parvenir. C'est la promotion de la qualité de vie dans une collectivité, par l'intermédiaire de processus politiques et non politiques »<sup>4</sup>.*

### Saviez-vous que ...

La participation civique établit et renforce les relations sociales au sein de la collectivité; elle doit être inclusive, respectueuse et souple.

Vous participez peut-être déjà à des activités communautaires. Il existe généralement deux façons de participer comme citoyen : participer de **l'intérieur** des structures politiques existantes, ou de **l'extérieur** des structures officielles du système gouvernemental. Voici quelques exemples.

### Participation de l'intérieur<sup>5</sup>

- *Partis politiques* : se porter candidate à des élections fédérales, provinciales, territoriales ou municipales; aider à une campagne électorale; faire du bénévolat pour un parti politique ou un candidat.
- *Chef et conseil de bande* : se porter candidate à des élections de bande, ou promouvoir la candidature d'un citoyen de la collectivité.
- *Vote* : voter aux élections de bande; voter aux élections fédérales, provinciales, territoriales ou municipales.

#### Saviez-vous que ...

La participation civique peut aider les jeunes femmes autochtones à acquérir les connaissances, les compétences et la confiance requises pour devenir de grandes dirigeantes.

### Participation de l'extérieur

- *Organisations non gouvernementales (ONG)* : aider aux campagnes de sensibilisation publiques, participer aux initiatives d'activisme sur les médias sociaux.
- *Groupes de manifestation* : prendre part à des activités de lobbying ou à des rassemblements, boycotter un produit pour des raisons d'éthique, signer des pétitions, protester contre des lois proposées (p. ex. Idle No More).
- *Groupes communautaires* : faire partie d'un comité de femmes pour discuter de questions importantes; organiser des réunions communautaires pour éduquer les membres; participer à des collectes de fonds pour accroître la sensibilisation; faire du bénévolat aux événements communautaires.
- *Individuelle* : faire partie d'un comité dans votre collectivité; suivre les nouvelles.

## Pourquoi voter?

Lorsque les jeunes femmes autochtones votent, elles ont la possibilité d'exprimer aux dirigeants le besoin d'apporter des changements dans des domaines qui les touchent. Si la majorité des jeunes votaient aux élections, les leaders et les politiciens seraient plus ouverts à leur prêter une oreille attentive. Rappel : le vote n'est qu'une forme de participation démocratique, mais il peut avoir de grandes incidences sur la vie de nombreux citoyens.

## Pourquoi est-il important de voter?

Les raisons de voter sont nombreuses; en voici quelques-unes :

- Le vote détermine qui nous gouvernera et prendra des décisions qui auront des conséquences sur notre vie.
- Les partis politiques sont plus susceptibles de prêter attention aux groupes de personnes qui participent aux votes (p. ex. si toutes les jeunes femmes autochtones votaient, les politiciens pourraient créer des plateformes pour répondre à leurs besoins et seraient plus susceptibles de les consulter, ce qui entraînerait des changements positifs substantiels par rapport aux problèmes auxquels elles sont confrontées).
- Le vote a une incidence sur les prochaines générations, en amenant les politiciennes à en apprendre davantage sur les femmes autochtones et en donnant un exemple de participation chez les jeunes.
- Le vote est l'une des seules formes d'engagement démocratique qui offre à tous les électeurs une voix égale au chapitre.
- Le gouvernement canadien s'intéressera davantage aux votes des Autochtones si ceux-ci y participent en grand nombre.
- Plus grande possibilité de consultations sur les enjeux touchant les jeunes femmes autochtones, afin d'établir des programmes et des stratégies de sensibilisation des jeunes avant les élections.
- Les responsables feront des visites dans votre collectivité et frapperont à votre porte.
- Les questions des jeunes seront portées aux plateformes électorales des partis.
- Le vote vous donne plus grande voix au chapitre.
- Possibilité d'un gouvernement plus attentif aux droits des Autochtones et à la protection des traités.
- Une influence politique et une capacité d'orienter les politiques.
- Une corrélation possible entre l'accroissement du nombre d'électeurs autochtones et la hausse du nombre de candidats autochtones aux élections.
- Une représentation des peuples autochtones à tous les ordres de gouvernement.
- Un contrôle plus grand sur les décisions qui vous touchent.
- Une amélioration des programmes et des services.
- Possibilité d'influer sur le mieux-être économique et social.
- Les jeunes considéreront que le gouvernement élu représente leurs points de vue.

## Comment décider pour qui voter?

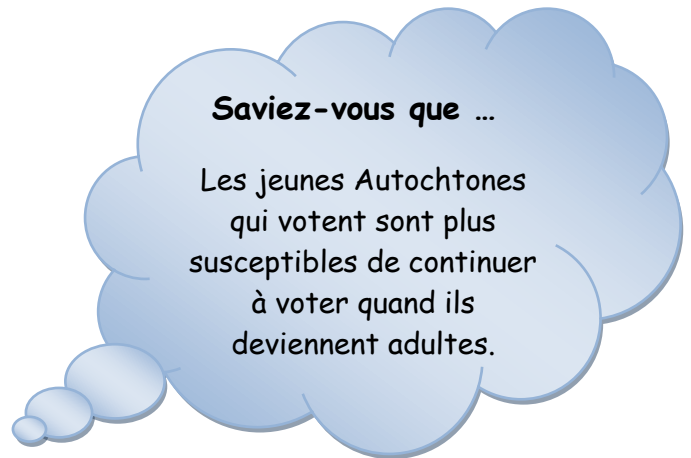
Il peut être compliqué de décider pour qui voter. Avant de voter, il est important de savoir qui sont les candidats, quels partis ils représentent, quels sont leurs points de vue sur les grands enjeux et ce que les partis politiques promettent de faire s'ils sont élus (plateforme des partis). Plusieurs sites Web fournissent des renseignements sur la plateforme de chaque parti et soulignent leurs points de vue ainsi que les questions qu'ils considèrent comme étant prioritaires.

Voici les partis politiques actuellement enregistrés au Canada :

- Animal Alliance
- Environment Voters Party of Canada
- Bloc québécois
- Parti action canadienne
- Parti de l'héritage chrétien du Canada
- Parti communiste du Canada
- Parti conservateur du Canada
- Le Parti Vert du Canada
- Parti libéral du Canada
- Parti libertarien du Canada
- Parti Marijuana
- Parti Marxiste-Léniniste du Canada
- Nouveau parti démocratique
- Parti pour la responsabilisation, la
- compétence et la transparence
- Parti pirate du Canada
- Parti Progressiste Canadien
- Parti Rhinocéros
- Parti uni du Canada

Pour en apprendre davantage au sujet des partis politiques du Canada, visiter le site Web :

[www.elections.ca/content.aspx?dir=par&document=index&lang=f&section=pol](http://www.elections.ca/content.aspx?dir=par&document=index&lang=f&section=pol).



**Rappel : il est important de choisir le candidat politique qui représentera le mieux vos intérêts, ainsi que ceux de votre famille et de votre collectivité.**

**Étape 1 :** Renseignez-vous sur les partis politiques et leurs points de vue sur les enjeux autochtones. Dressez une liste des questions importantes qui, d'après vous, devraient être réglées dans votre collectivité (comme les droits des jeunes femmes autochtones). Une fois la liste établie, vérifiez s'il existe des similitudes entre votre liste et les points de vue d'un parti politique précis.

**Étape 2 :** Cherchez votre circonscription électorale pour savoir quels candidats se présentent aux élections. Visitez le site Web : [www.elections.ca/scripts/vis/FindED?L=f](http://www.elections.ca/scripts/vis/FindED?L=f).

**Étape 3 :** Réfléchissez à ce que vous recherchez chez un candidat. D'après vous, quelles sont les qualités et les valeurs qu'un candidat devrait avoir (honnêteté, respect, sens moral, etc.)? Écoutez leurs discours et renseignez-vous au sujet de leurs opinions et motivations. Le candidat du parti qui, d'après vous, représente le mieux vos intérêts a-t-il les qualités que vous valorisez? Pouvez-vous vous identifier au candidat?

**Étape 4 :** Une fois que vous avez choisi un candidat, renseignez-vous sur ses capacités en matière de leadership, ainsi que de son expérience et de ses activités antérieures. Travaille-t-il activement en vue de régler les problèmes prioritaires selon vous dans votre collectivité? Entamez des discussions avec d'autres personnes pour savoir ce qu'elles pensent au sujet de ce candidat.

**Étape 5 :** Utilisez votre bon jugement. Quel parti politique ou candidat vous représentera-t-il le mieux, comme jeune femme autochtone et comme collectivité?

**Saviez-vous  
que ...**

Si davantage de femmes autochtones votaient, les leaders et les politiciens seraient plus disposés à répondre à leurs besoins.

## **Questions importantes et priorités politiques pour les jeunes femmes autochtones**

Au moment de réfléchir à une élection et aux différents candidats, il est important de mener des recherches à ce sujet, de rechercher sur Internet, d'écouter les actualités ou de lire les journaux, de parler au chef et au conseil, de discuter avec des amis, des camarades de classe et des enseignants ou de communiquer avec un organisme autochtone de sa région. Cela vous aidera à réfléchir à la position des candidats selon les différentes plateformes politiques, et à examiner les enjeux qui comptent pour vous. Vous pouvez aussi évaluer le rendement antérieur du candidat, ainsi que ses déclarations et sa position sur un enjeu, de façon à pouvoir estimer comment il réagira si la question refait surface.

L'engagement dans le système électoral est essentiel pour que les collectivités autochtones continuent à protéger leurs langues, leurs cultures et leurs identités propres. Afin de progresser vers la réalisation de ces objectifs, les collectivités doivent avoir des représentants qui appuieront les collectivités autochtones au niveau national. Il est important de mener des recherches à ce sujet, de rechercher sur Internet, d'écouter ou de lire les nouvelles, de parler au chef ou au conseil, de discuter avec les amis, les camarades de classe et les enseignants ou de communiquer avec l'organisation autochtone de votre région.

Réfléchissez à la position des candidats selon les différentes plateformes politiques, et réfléchissez aux questions suivantes :

- Le candidat a-t-il énoncé publiquement sa position sur l'autodétermination des Autochtones et d'autres enjeux? Le cas échéant, êtes-vous d'accord avec sa position?
- A-t-il participé à des rassemblements ou à des activités politiques où les enjeux qui comptent pour les jeunes femmes autochtones ont été débattus? Appuie-t-il les questions relatives aux jeunes femmes autochtones?
- Travaille-t-il en collaboration avec les peuples autochtones au Canada en vue d'assurer le respect des droits de la personne à l'échelle internationale et leur mise en œuvre au Canada (p. ex., Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones)
- Son parti appuie-t-il un financement équitable et des chances égales pour les jeunes femmes et les collectivités autochtones?
- Travaille-t-il avec les dirigeants autochtones pour s'assurer que les jeunes femmes autochtones ont toutes les possibilités d'atteindre un niveau d'éducation et de trouver des emplois comparables au reste des Canadiens?

En évaluant le rendement antérieur du candidat, ainsi que ses déclarations et sa position sur un enjeu, nous pouvons estimer comment il réagira si la question refait surface.

Quelles sont les questions importantes et priorités politiques pour les jeunes femmes autochtones?

L'engagement et la participation civiques des jeunes femmes autochtones leur permettent de contribuer aux questions qui leur tiennent à cœur et de prendre part aux décisions qui les touchent, ainsi que leurs collectivités. Voici certaines questions clés, relevées dans le cadre du groupe de réflexion, comme étant importantes pour améliorer la vie des femmes et des filles autochtones :

- *L'éducation* (p. ex. l'élaboration d'un programme autochtone, comme l'histoire, la culture, les traditions ainsi que l'enseignement des langues autochtones dans les écoles autochtones par des enseignants autochtones).
- *La santé* (p. ex. la santé des mères et des jeunes, les travailleurs de la santé autochtones, la sécurité culturelle, la médecine traditionnelle, la santé mentale, le suicide, la toxicomanie, la nutrition et la sécurité alimentaire, les maladies chroniques et transmissibles,
- la prévention et le traitement du diabète).
- *Les droits de la personne* (p. ex. la discrimination fondée sur le sexe, la pauvreté, la prostitution, le trafic

### **Mythe - le vote « gaspillé »**

Le vote accordé à un parti défait est parfois appelé vote « gaspillé ». Cependant, il importe de signaler qu'aucun vote ne peut être gaspillé. Peu importe les résultats, vous avez pris part à des élections justes et démocratiques au niveau fédéral, provincial, territorial ou municipal.

Voter, c'est faire entendre votre voix et votre opinion en sélectionnant le candidat qui vous représentera. Que cette personne gagne ou perde, vous avez fait votre devoir d'exprimer votre opinion en démocratie.

humain, la prévention de la violence, les femmes portées disparues ou assassinées, l'itinérance, les droits de l'enfant et l'aide à l'enfance).

- *L'autodétermination autochtone* (l'autonomie gouvernementale, y compris pour protéger les langues, les cultures et les identités autochtones).
- *Le développement économique* (p. ex. les infrastructures sociales et physiques, l'eau potable et les installations sanitaires, le soutien des économies traditionnelles).
- *L'environnement* (p. ex. l'exploitation minière, les eaux, la pollution).
- *Le leadership* (p. ex. rôles décisionnels en politique pour les femmes autochtones).
- *Les programmes sociaux* (p. ex. les services de garde d'enfants, le soutien aux personnes à faible revenu, l'emploi, la formation sur les compétences).
- *Le logement* (p. ex. l'amélioration des conditions de logement, des logements sécuritaires, adéquats, accessibles et abordables).



## Quelles sont les difficultés liées au vote?

Certains Autochtones choisissent de ne pas voter aux élections fédérales en raison de leurs opinions sur la souveraineté autochtone. Dans certaines collectivités, les Autochtones se considèrent généralement comme un peuple souverain, et non pas des Canadiens. Pour cette raison, de nombreux Autochtones estiment qu'ils ne doivent pas s'ingérer dans les élections et la structure de gouvernance du Canada et que le gouvernement canadien ne devrait pas s'ingérer dans leurs affaires. Par contre, si les Autochtones participaient aux élections fédérales, ils pourraient voir les politiciens canadiens beaucoup plus positifs et plus engagés à l'égard des questions autochtones importantes.

### **Les difficultés particulières liées au vote des jeunes femmes autochtones**

Voici quelques défis, relevés dans le cadre du groupe de réflexion, auxquels font face les jeunes femmes autochtones lorsqu'il s'agit de voter :

- Un manque de confiance dans les élections de bande, parce que les candidats appartenant à certaines familles sont élus.
- La famille ne vote pas; tradition de non-vote.
- Les candidats ne représentent pas les intérêts des peuples autochtones.
- L'absence d'information sur le processus électoral et le lieu de vote.
- L'absence d'une preuve d'adresse et de cartes d'identité valides pour voter.
- Des problèmes d'accès aux bureaux de scrutin.
- Être éloignées de la circonscription pendant les élections.
- L'absence de motivation et d'intérêt.
- L'absence de publicité et de sensibilisation.
- L'absence de candidats autochtones aux élections.
- Les étudiants sont loin, se déplacent beaucoup et ne reçoivent pas de carte d'information de l'électeur.
- L'idée que le vote ne fera aucune différence.
- L'insuffisance des possibilités ou du soutien (p.ex., la pauvreté peut se traduire par l'absence d'un moyen de transport).

L'engagement et la participation civiques peuvent écarter beaucoup de difficultés auxquelles font face les jeunes femmes autochtones, comme la marginalisation. La participation à la vie communautaire les encourage à prendre part au processus décisionnel et incite d'autres femmes et filles à s'engager dans la vie communautaire.

## Comment accroître la participation électorale chez les jeunes femmes autochtones?

Les jeunes femmes autochtones représentent une vaste population qui peut opérer une transformation majeure sur le plan social, politique et économique dans toutes les collectivités autochtones du Canada, simplement en participant davantage à la vie communautaire. La liste ci-après indique les mesures permettant d'accroître la participation des jeunes femmes autochtones au processus de vote qui ont été relevées dans le cadre du groupe de réflexion. Certaines peuvent être réalisées par les femmes, alors que d'autres exigent une intervention du parti politique de leur choix ou du gouvernement :

- Inclure dans la plateforme des partis les enjeux qui comptent pour les jeunes femmes autochtones
- Mettre en œuvre des programmes sexospécifiques qui encouragent les femmes et les filles autochtones à participer au processus décisionnel et à jouer des rôles de leadership
- Favoriser un intérêt authentique à l'égard des questions autochtones (plus qu'une simple « attitude favorable »)
- Favoriser une sensibilisation communautaire et le partage de l'information sur les partis et les acteurs politiques
- Mettre au point des ressources et de l'information faciles à comprendre sur le système électoral et le processus de vote
- Des vidéos accessibles sur le processus de vote et les partis politiques, pour contrer les problèmes d'alphabétisation
- Inclure davantage de candidats auxquels les jeunes femmes autochtones peuvent s'identifier et qui reflètent leurs besoins et les enjeux qui comptent pour elles
- Faire en sorte que davantage de candidats autochtones se présentent aux élections
- Discuter de politique avec les parents, les professeurs et d'autres agents de socialisation
- Mobilisation en ligne et sur les réseaux sociaux (YouTube, Facebook, Twitter, Tumblr, etc.)
- Des champions, des personnalités et des modèles autochtones pour parler du processus de vote, comme Wab Kinew, communicateur; Mary Spencer, boxeuse olympique; Ryan McMahon, comédien; Jordin Tootoo, joueur de la LNH
- Jeunes femmes autochtones qui encouragent leurs amies à voter
- Formation de base simple

« Les gens ne comprennent pas le système politique, et n'y participent donc pas. Les jeunes femmes autochtones doivent se sentir représentées, comme si le système avait été conçu pour elles. » Sunshine Tenasco, lors d'une discussion en groupe de réflexion.

## Scrutin 101 – Questions et réponses

(Tous les renseignements contenus dans la présente section ont été adaptés d'Élections Canada)<sup>6</sup>

### Puis-je voter?

Vous pouvez voter si vous avez au moins 18 ans, si vous êtes citoyenne canadienne et si vous êtes inscrite à la liste électorale.

#### Comment puis-je communiquer avec Élections Canada?

Composez le 1-800-463-6868 ou visitez le site

<http://www.elections.ca/home.aspx>

### Comment m'inscrire à la liste électorale?

Pour voter aux élections fédérales, votre nom doit figurer sur la liste des électeurs d'Élections Canada. Si vous voulez vous inscrire (ou vérifier si vous êtes déjà inscrite), vous pouvez :

1. Utiliser le service d'inscription des électeurs en ligne (inscription en ligne) à l'adresse <http://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=reg&document=index&lang=f>  
Ce service vous aidera à remplir en ligne un formulaire imprimable, si vous n'êtes pas inscrite.
2. Appeler Élections Canada. Si vous n'êtes pas inscrite, l'organisme vous enverra le formulaire d'inscription par courriel, par la poste ou par télécopieur.
3. Vous inscrire au bureau de vote. Si vous ne pouvez vous inscrire à l'avance, vous pouvez tout de même le faire au bureau de vote.

### Comment voter aux élections fédérales?

Élections Canada poste à tous les électeurs inscrits une carte d'information de l'électeur peu après le déclenchement d'élections. Cette carte indique où, quand et comment aller voter.

Si vous ne vous êtes pas inscrit à temps pour recevoir votre carte, vous pouvez aussi consulter le site

<http://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=vote&document=index&lang=f> ou communiquer avec Élections Canada pour obtenir plus de détails.

Il y a quatre différentes façons de voter. Peu importe la façon que vous choisirez, vous devrez fournir une preuve d'identité et d'adresse. Les options sont les suivantes :

#### 1. Le jour de l'élection

Le jour de l'élection, rendez-vous au bureau de scrutin. Emportez avec vous votre carte d'information de l'électeur, une carte d'identité valide et une preuve d'adresse. La date, l'heure et l'adresse sont indiquées sur la carte. Les élections ont habituellement lieu le lundi, et les bureaux sont ouverts pendant 12 heures.

## 2. **Vote par anticipation**

Vous pouvez voter avant la date fixée dans un des bureaux de scrutin par anticipation, lesquels sont disponibles pour les citoyens qui ne peuvent pas voter durant la période de vote normale. Ce vote a lieu entre le dixième et le septième jour précédant la journée du scrutin.

## 3. **Bureaux d'Élections Canada**

Vous pouvez voter dans plus de 400 bureaux d'Élections Canada partout au pays. Les bureaux sont ouverts de 9 h à 21 h, sept jours sur sept. Pour l'élection de 2015, des bureaux additionnels seront installés sur 39 campus scolaires (universités, collèges et cégeps), 18 centres d'amitié et 3 YMCA/ centres communautaires. Ces bureaux seront ouverts les 4 jours précédant l'ouverture du vote par anticipation. Pour connaître la liste de ces bureaux, communiquez avec Élections Canada ou consultez son site Web.

## 4. **Par la poste**

Pour voter par la poste, vous devez :

- Remplir et faire imprimer un formulaire de demande en ligne ou en obtenir un dans un bureau d'Élections Canada, (si vous êtes à l'extérieur du pays, vous pouvez en obtenir un dans une ambassade, un haut-commissariat ou un bureau consulaire du Canada).
- Envoyer votre formulaire à Élections Canada avec une copie de votre carte d'identité, et vous recevrez par la poste une trousse pour voter.
- Renvoyer votre bulletin de vote rempli à Élections Canada avant la date limite le jour de l'élection.

N'attendez pas avant de demander votre trousse pour voter – le vote par la poste comporte des dates limites. Une fois que vous demandez votre trousse pour voter, vous ne pouvez voter le jour de l'élection ou les jours de vote par anticipation.

## **Je suis à l'extérieur du pays durant les élections. Comment puis-je voter?**

Vous pouvez voter par la poste (voir ci-devant).

### **Étudiants – Soyez prêts à voter**

? **Quelle adresse dois-je utiliser pour m'inscrire?**

Si vous avez deux adresses (une pendant que vous étudiez et l'autre le reste du temps), choisissez celle que vous considérez comme votre adresse principale pour vous inscrire.

Vous votez pour un candidat de la circonscription où se situe l'adresse précisée dans votre inscription.

? **Quand et où puis-je voter?**

Dans votre circonscription, vous pouvez voter le jour de l'élection ou un jour de vote par anticipation.

Au pays ou à l'étranger, vous pouvez voter par la poste ou dans un bureau d'Élections Canada. Des dates limites s'appliquent.

## **J'habite dans une réserve. Puis-je voter?**

Oui, des bureaux de scrutin sont installés dans les réserves lorsque celles-ci forment la totalité, ou une grande partie, de la section de vote. Dans la majorité des cas, le bureau de scrutin se trouve au bureau du conseil de bande ou au centre communautaire. Vous avez deux options : le vote par anticipation ou le vote par bulletin spécial.

## **De quelles pièces d'identité ai-je besoin pour voter?**

Tous les électeurs doivent prouver leur identité et leur adresse.

Présentez votre permis de conduire ou une carte fournie par le gouvernement sur laquelle figurent votre photo, votre nom et votre adresse.

Ou

Présentez deux pièces d'identité : votre nom doit figurer sur les deux, et votre adresse doit figurer sur l'une d'elles. Par exemple, votre carte d'assurance-maladie et une facture de service public.

Plusieurs pièces d'identité peuvent être fournies pour voter. Rendez-vous à l'adresse <http://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=ids&document=index&lang=f> ou communiquez avec Élections Canada pour plus de détails.

## **Qu'est-ce qui se passe quand je vais voter?**

1. À votre arrivée au bureau de vote, un agent d'information vous accueille et vous indique où voter.
2. À votre table, présentez votre preuve d'identité et d'adresse.
3. L'agent d'information appose ses initiales, replie et vous remet un bulletin de vote.
4. Derrière l'écran prévu pour voter, indiquez votre choix et repliez votre bulletin de vote pour qu'il reste secret.
5. Remettez votre bulletin de vote à l'agent de façon qu'il puisse déchirer l'onglet.
6. Déposez votre bulletin de vote dans l'urne.

## **Promotion du vote auprès d'autres jeunes femmes autochtones**

### **Dépliants**

- Affichez des dépliants contenant de l'information générale (p. ex., liste des candidats, etc.) sur le jour de l'élection dans votre collectivité.
- Modifiez le dépliant pour l'adapter à votre collectivité. Ajoutez-y, par exemple, de l'information culturellement appropriée et des enjeux autochtones d'importance pour vous et votre collectivité.
- Partagez les documents d'Élections Canada.

## **Radio**

- Demandez à votre station radio d'annoncer les noms des candidats, la date de l'élection et les exigences connexes. Si vous habitez dans une collectivité où une langue autochtone est parlée, assurez-vous que les annonces sont faites dans cette langue aussi.

## **Pow-wows et autres activités communautaires**

- Les annonces communautaires sont généralement faites par un animateur à l'occasion de pow-wows et d'autres activités communautaires. Demandez-lui de parler des jeunes femmes autochtones et de l'importance de voter.

## **Médias sociaux**

- Créez un groupe Facebook ou un compte Twitter pour discuter de l'importance des jeunes femmes autochtones et de leur participation au vote, ainsi que des questions autochtones d'intérêt pour votre collectivité. Ainsi, d'autres femmes pourront communiquer avec vous et partager des expériences similaires ou différentes. Utilisez des mots-clics comme #VoteFemmesAutochtones ou #VoteAutochtone.

## Première activité – Sondage pour savoir qui partage vos opinions politiques

Dans le cadre d'un remue-méninges avec les autres participants, trouvez au moins dix (10) enjeux importants et concevez un sondage comme dans l'exemple ci-après.

Une fois le sondage terminé, les autres participants et vous recevrez une feuille pour évaluer chaque énoncé sur une échelle de 1 à 5, selon vos opinions (**1= Fortement d'accord**, **2 = D'accord**, **3 = Neutre**, **4 = En désaccord**, **5 = Fortement en désaccord**)

Encerclez le nombre qui correspond le mieux à votre opinion sur l'énoncé. Lorsque vous aurez terminé, additionnez chacun des 10 chiffres encadrés. Lorsque vous connaîtrez votre score, regroupez-vous avec les autres personnes qui ont obtenu des scores semblables, soit de 1 à 10, de 11 à 20, de 21 à 30, de 31 à 40 ou de 41 à 50

Lorsque vous aurez trouvé les autres membres de votre groupe, qu'il soit grand ou petit, donnez-lui un nom : il s'agira du nom de votre parti politique. Discutez des énoncés avec les autres membres.

Exemple de sondage : Cerner les enjeux importants pour les jeunes femmes autochtones						
	Position sur la question :	<b>1 = Fortement d'accord</b> <b>2 = D'accord</b> <b>3 = Neutre</b> <b>4 = En désaccord</b> <b>5 = Fortement en désaccord</b>				
<b>1</b>	<i>Exemple 1 : Les services de garde d'enfants devraient être subventionnés.</i>	1	2	3	4	5
<b>2</b>	<i>Exemple 2 : Il devrait y avoir un plus grand nombre d'enseignants autochtones dans les réserves.</i>	1	2	3	4	5
<b>3</b>	<i>Exemple 3 : Les peuples autochtones devraient participer au développement économique.</i>	1	2	3	4	5
		1	2	3	4	5
		1	2	3	4	5
		1	2	3	4	5

## Deuxième activité – Comment trouver des leaders autochtones féminines

Cette activité vous encourage à réfléchir aux qualités que devraient posséder une politicienne ou une chef autochtone. Elle porte également sur les qualités des leaders actuels et futurs pour lesquels vous voteriez, ainsi que celles que vous aimeriez posséder pour devenir vous-même un leader.

**Quel niveau de scolarité et quelle expérience doit posséder un leader? Choisissez les cinq qualités ou caractéristiques qu'une leader autochtone devrait posséder selon vous.**

**Expliquez votre choix.**

- Source d'inspiration
- Ouverture
- Sait écouter
- Importance des valeurs traditionnelles et culturelles autochtones
- Excentricité
- Popularité
- Modèles à suivre
- Bon jugement
- Intelligente
- Scolarisée
- Cultivée
- Tact
- Personne sociale
- Antagonisme
- Justice
- Jeunesse
- Digne de confiance
- Attitude positive
- Souplesse
- Facile d'approche
- Ténacité
- Vivacité d'esprit
- Parent
- Se soucie de tous les groupes sociaux, ne fait pas preuve de discrimination
- Honnêteté
- Gentillesse
- Finesse de rue et expérience de la vie
- Sincérité
- Se soucie des besoins des personnes et des collectivités
- Moralité
- Générosité d'esprit
- Fiabilité
- Compassion
- Énergie
- Prend les moyens nécessaires
- Honnêteté
- Capacité de déléguer
- Communication
- Sens de l'humour
- Confiance
- Engagement
- Créativité
- Intuition
- Sens de l'éthique
- Sensibilité aux enjeux relatifs aux femmes
- Force de caractère
- Charisme Compassion
- Compétence
- Courage
- Discernement

1) \_\_\_\_\_ Expliquez :

2) \_\_\_\_\_ Expliquez :

3) \_\_\_\_\_ Expliquez :

4) \_\_\_\_\_ Expliquez :

5) \_\_\_\_\_ Expliquez :



## Troisième activité – Comment organiser des élections simulées

La première activité vous a permis de créer plusieurs groupes de personnes ayant des visions et des objectifs similaires. Ce sont vos partis politiques. Trouvez un nom à votre parti. Réfléchissez aux qualités d'un bon chef décrites dans la deuxième activité et nommez un chef pour votre parti. Une fois que votre chef de parti (candidat) aura été sélectionné, il aura cinq minutes pour discuter des enjeux qu'il soutient et des choses qu'il veut changer. Puis, tout le monde recevra un bulletin de vote et choisira le candidat qui, selon eux, devrait être élu. Pensez à ce que les enjeux représentent pour vous. Une fois que vous aurez choisi votre candidat, placez le bulletin de vote dans la boîte de scrutin. Demandez à quelqu'un de compter tous les bulletins devant témoin. Le candidat ayant reçu le plus de votes sera déclaré gagnant!

**Vous aurez besoin de bulletins de vote** (vous trouverez un modèle ci-après). En ordre alphabétique, écrivez le nom de chacun des candidats sur chaque bulletin de vote. Photocopiez la page pour obtenir le nombre de bulletins dont vous aurez besoin. Découpez les bulletins.

**BULLETIN DE VOTE**  
Votez pour un seul candidat

Faites un X dans la boîte à droite du nom du candidat pour lequel vous souhaitez voter.  
Faites un X dans la boîte à droite du nom du


**BULLETIN DE VOTE**  
Votez pour un seul candidat

Faites un X dans la boîte à droite du nom du candidat pour lequel vous souhaitez voter.  
Faites un X dans la boîte à droite du nom du




candidat pour lequel vous souhaitez voter.  
**BULLETIN DE VOTE**  
Votez pour un seul candidat


candidat pour lequel vous souhaitez voter.  
**BULLETIN DE VOTE**  
Votez pour un seul candidat


## Sites Web et ressources utiles

L'apathie c'est plate

<http://apathyisboring.com/fr/>

### Congrès des peuples autochtones

- Se faire entendre – un projet d'engagement civique des jeunes Autochtones  
[www.abo-peoples.org/find-your-voice-english-toolkit/](http://www.abo-peoples.org/find-your-voice-english-toolkit/)

### Site Web d'Élections Canada

- Renseignements pour les électeurs autochtones sur le processus électoral  
Guide offert en différentes langues autochtones  
<http://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=abo/info&document=index&lang=f>
- Électeurs autochtones  
<http://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=abo&document=index&lang=f>
- Jeunes électeurs  
<http://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=yth&document=index&lang=f>

### Association nationale des centres d'amitié

<http://nafc.ca/fr/>

### Congrès national des Indiens d'Amérique

- Vote des électeurs autochtones  
[www.nativevote.org/profiles/blogs/native-vote-psas-made-by-you](http://www.nativevote.org/profiles/blogs/native-vote-psas-made-by-you)  
[www.nativevote.org/](http://www.nativevote.org/)

### Association des femmes autochtones du Canada

<http://www.nwac.ca/fr>

### Conseil d'alphabétisation du Nunavut

- Boîte à outils sur les élections  
[en.copian.ca/library/learning/elect-tk/elect-tk.pdf](http://en.copian.ca/library/learning/elect-tk/elect-tk.pdf)

### Rock the Vote Canada

- [www.rocktheotecanada.ca/](http://www.rocktheotecanada.ca/)

### Vote étudiant

- <http://www.voteetudiant.ca/>

### UNICEF

- Know Your Rights: United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples for Indigenous Adolescents  
[www.unicef.org/policyanalysis/rights/files/HRBAP\\_UN\\_Rights\\_Indig\\_Peoples.pdf](http://www.unicef.org/policyanalysis/rights/files/HRBAP_UN_Rights_Indig_Peoples.pdf)

## Glossaire

(Adapté d'Élections Canada)

**Autodétermination (souveraineté) :** Droit des peuples à choisir leur propre gouvernement et à avoir le contrôle sur leurs terres et leurs ressources.

**Bulletin de vote :** Bout de papier contenant l'information sur les options du vote et où inscrire sa décision. Ce document est confidentiel.

**Bureau de scrutin :** Lieu où se trouvent les urnes de vote et où les électeurs se rendent pour voter. Chaque circonscription fédérale compte des centaines de bureaux de scrutin.

**Bureau de vote :** Endroit où vont les gens pour voter. Un seul bureau par adresse résidentielle.

**Candidat :** Personne qui tente d'obtenir une charge publique.

**Carte d'information de l'électeur :** Carte envoyée aux électeurs par la poste et qui précise le lieu et le moment où ils peuvent aller voter la journée des élections ou par anticipation.

**Chambre des communes :** Partie du Parlement du Canada. Groupe de représentants élus qui débattent et adoptent des lois au nom du Canada.

**Circonscription électorale :** Voir « comté ».

**Comté :** Aussi connu sous le nom de circonscription électorale. Il s'agit des régions où les électeurs choisissent leur représentant au gouvernement. Il y a 308 circonscriptions électorales au Canada, chacune étant représentée par un député.

**Course à l'investiture :** Compétition visant à déterminer le candidat d'un parti donné dans une circonscription électorale.

**Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :** La Déclaration des Nations Unies explique comment les droits des peuples autochtones - y compris les jeunes femmes autochtones - doivent être protégés par les gouvernements partout dans le monde. Elle s'applique aux peuples autochtones, individuellement et collectivement. Elle reconnaît le large éventail des droits de la personne et des libertés fondamentales des peuples autochtones.

**Démocratie représentative :** Fait de choisir des personnes qui représentent des groupes et qui prennent des décisions à différents niveaux de gouvernement.

**Député :** Représentant élu à la Chambre des communes qui représente les électeurs de sa circonscription électorale.

**Directeur général des élections :** Le directeur général des élections est responsable de la gestion des élections et des référendums fédéraux.

**Droit de suffrage :** Droit de vote.

**Électeur :** Citoyen canadien âgé de 18 ans et plus.

**Élection du conseil de bande :** Élections organisées par les Premières Nations pour choisir leur chef et leur conseil, sur leur territoire. Les élections de conseil de bande peuvent être réalisées aux termes de la Loi sur les Indiens, ou une collectivité de Première Nation peut créer son propre système électoral.

**Élection générale :** Élection organisée partout au pays en même temps.

**Élection partielle :** Lorsqu'un siège de la Chambre des communes est vacant et qu'aucune élection générale n'est prévue, une élection partielle est organisée pour combler le siège.

**Élections Canada** (aussi connu sous le nom de Bureau du directeur général des élections) : Organisme qui n'est lié à aucun parti politique et qui gère les élections générales ou partielles et les référendums à l'échelle fédérale.

**Élections fédérales :** Lorsque les députés à la Chambre des communes sont élus. Le gouvernement est formé par le parti politique ayant fait élire le plus grand nombre de députés à la Chambre des communes.

**Émancipation :** Inclure un groupe de personnes qui ne pouvaient auparavant pas voter.

**Habilitation :** Mesures prises pour aider une autre personne à accroître le contrôle sur sa vie.

**Loi électorale du Canada :** Loi qui précise le déroulement des élections fédérales.

**Participation citoyenne :** Lorsque la population civile participe au bien-être de la collectivité d'une façon qui illustre les valeurs démocratiques.

**Préposé au scrutin :** Agent électoral à un bureau de scrutin; nommé par le bureau électoral de la circonscription.

**Programme de parti :** Mesures qu'un parti politique s'engage à adopter s'il est élu.

**Projet de loi :** Nouvelle loi (ou modification de loi) proposée au Parlement.

**Référendum :** Événement électoral sur un enjeu particulier, lorsque oui et non sont les seules réponses possibles.

**Région électorale :** Division d'une circonscription électorale; ne comprend généralement pas plus de 400 électeurs enregistrés.

**Registre national des électeurs :** Base de données des électeurs admissibles aux élections et aux référendums à l'échelle fédérale au Canada.

**Système de scrutin majoritaire uninominal :** Système électoral où la personne ayant obtenu le plus de votes est élue.

**Vote par anticipation :** Vote tenu avant le jour de l'élection pour les personnes qui ne pourront voter en même temps que le reste de la population.

## Bibliographie

L'apathie c'est plate <http://apathyisboring.com/fr/>.

Borrows, J. 2002. *Recovering Canada: The Resurgence of Indigenous Law*. Toronto: University of Toronto Press. pp. xii, 312.

Élections Canada. 2004. « Forum national sur le vote des jeunes ». *Perspectives électorales* 6, 1. Obtenu le 31 mars 2014 à l'adresse [www.elections.ca/vot/abo/EC91007\\_f.pdf](http://www.elections.ca/vot/abo/EC91007_f.pdf).

Élections Canada. 2004. « Table ronde sur les jeunes Autochtones et le processus électoral fédéral ». *Perspectives électorales* 6, 1. Obtenu le 31 mars 2014 à l'adresse [www.elections.ca/vot/abo/EC91007\\_f.pdf](http://www.elections.ca/vot/abo/EC91007_f.pdf).

Fournier, P., et P. Loewen. 2011. *Participation électorale des Autochtones au Canada*. Ottawa : Élections Canada. Obtenu le 31 mars 2014 à l'adresse [www.elections.ca/res/rec/part/abel/AEP\\_fr.pdf](http://www.elections.ca/res/rec/part/abel/AEP_fr.pdf).

Saskatoon School Boards Association. n.d. "Federal Election Resource Guide for School Boards." Obtenu le 31 mars 2014 à l'adresse [www.saskschoolboards.ca/advocacy/csba/FEDERAL\\_ELECTION\\_RESOURCE\\_GUIDE1\\_jm3.pdf](http://www.saskschoolboards.ca/advocacy/csba/FEDERAL_ELECTION_RESOURCE_GUIDE1_jm3.pdf).

Tremblay, Manon. 2003. « La participation des femmes autochtones à la démocratie électorale canadienne ». *Perspectives électorales* 5, 3. Obtenu le 31 mars 2014 à l'adresse [http://www.elections.ca/res/eim/article\\_search/article.asp?id=26&lang=f&frmpagesize](http://www.elections.ca/res/eim/article_search/article.asp?id=26&lang=f&frmpagesize).

## Références

---

<sup>1</sup> Parlement du Canada, *Notre pays, notre Parlement* (Ottawa : Bibliothèque du Parlement, 2009). Obtenu le 31 mars 2014 à l'adresse [http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/Education/OurCountryOurParliament/html\\_booklet/democracy-defined-f.html](http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/Education/OurCountryOurParliament/html_booklet/democracy-defined-f.html).

<sup>2</sup> Forsey, Eugene A., *Les Canadiens et leur système de gouvernement*, 8<sup>e</sup> éd. (Ottawa : Bibliothèque du Parlement, 2012). Obtenu le 31 mars 2014 à l'adresse [http://www.parl.gc.ca/about/parliament/senatoreugeneforsey/book/chapter\\_6-f.html](http://www.parl.gc.ca/about/parliament/senatoreugeneforsey/book/chapter_6-f.html).

<sup>3</sup> Parlement du Canada, « Système de gouvernement du Canada », dans *Notre pays, notre Parlement*. Obtenu le 31 mars 2014 à l'adresse [www.parl.gc.ca/About/Parliament/Education/OurCountryOurParliament/TeacherGuide/pdfs/booklet-Section2-f.pdf](http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/Education/OurCountryOurParliament/TeacherGuide/pdfs/booklet-Section2-f.pdf).

<sup>4</sup> Ehrlich, Thomas, ed., *Civic Responsibility and Higher Education* (Westport, CT: Oryx Press, 2000). Obtenu le 31 mars 2014 à l'adresse <http://alliance1.org/ce/defining-civic-engagement>.

<sup>5</sup> Apathy is Boring, "How To: Engage in Active Citizenship" (2010). Obtenu le 31 mars 2014 à l'adresse [apathyisboring.com/en/the\\_facts/articles/48](http://apathyisboring.com/en/the_facts/articles/48).

<sup>6</sup> Élections Canada, « FAQ sur le vote ». Obtenu le 31 mars 2014 à l'adresse [www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=faq&document=faqvoting&lang=f](http://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=faq&document=faqvoting&lang=f).